



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI À GENÈVE

## Obligations des entreprises et accès aux subventions



**PME Collonge Bellerive**  
**12.11.2024**

Cédric Petitjean  
Directeur général

*Office cantonal de l'énergie*



# Genève s'engage pour accélérer sa transition énergétique

- › **L'urgence climatique** déclarée à Genève en décembre 2019 par le Conseil d'État
  - › Réduire de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030.
  - › Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- › **Le Plan directeur de l'énergie** adopté par le Conseil d'État en décembre 2020 définit les priorités de la politique énergétique cantonale et propose des plans d'actions concrets pour atteindre ces objectifs.
- › **Le règlement d'application** de la loi sur l'énergie (REN) applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, vise à réduire la consommation des bâtiments et à sortir du chauffage fossile.

**PLAN DIRECTEUR  
DE L'ÉNERGIE**  
2020-2030

**DU PDE AU RÈGLEMENT  
SUR L'ÉNERGIE**  
Un guide pour mettre en œuvre le REN

Department of Territorial Office of Energy



# Un accord historique pour engager la transition énergétique du parc bâti

- › **5 février 2024 : un accord inédit concernant la rénovation énergétique** du parc bâti du canton est signé par l'Etat de Genève et 15 organisations partenaires (milieux immobiliers, faitières entreprises du bâtiment, locataires, syndicats, associations environnementales, SIG).
- › **21 mars 2024 : le Grand Conseil genevois entérine ce pacte en votant à l'unanimité deux projets de loi**
  - › qui confirment **les termes de l'accord du 5 février 2024** pour la rénovation énergétique du parc bâti,
  - › qui valident une **enveloppe exceptionnelle de 500 millions de francs** pour soutenir les efforts d'assainissement des propriétaires privés et des collectivités publiques.





# Des exigences réglementaires renforcées pour le parc bâti

## ➤ Améliorer l'efficience énergétique des bâtiments

- Seuil IDC de 125 kWh/m<sup>2</sup>.an (ou 450 MJ/m<sup>2</sup>.an) pour imposer aux propriétaires de bâtiments la mise en œuvre d'actions **d'optimisation et/ou de rénovation**.
- Seuil de dépassement significatif de 222 kWh/m<sup>2</sup>.an (ou 800 MJ/m<sup>2</sup>.an) pour **viser en priorité les bâtiments les plus énergivores**.

## ➤ Priorité aux solutions renouvelables

- Au changement de chaudière, obligation d'installer en priorité des **solutions 100% renouvelables** (réseaux de chaleur, pompes à chaleur, solaire thermique...).
- Si impossibilité technique ou disproportion économique, le taux de renouvelable **doit être maximisé** (minimum 30%).

The cover features a green square graphic at the top left. The title 'GUIDE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉNERGIE' is in bold black font. Below it, the subtitle 'RELATIF À L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET À L'OPTIMISATION DE LEURS INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR' is in smaller black font. At the bottom left is the logo of the Swiss Federal Office of Energy (OFEV), featuring a shield with a sun and a windmill.

A photograph showing a modern building with a large glass facade and solar panels installed on its exterior, located in a city street with other buildings and traffic lights visible.



# Un accord qui confirme la pertinence de l'IDC

- Maintien de **l'indice de dépense de chaleur (IDC)** comme indicateur performant pour évaluer l'efficience énergétique des bâtiments.
- Outil **plébiscité par les professionnels et les propriétaires** pour mettre en œuvre des mesures d'optimisation et monitorer les consommations.
- Indicateur cantonal efficace pour permettre à l'OCEN de suivre l'évolution de **l'IDC moyen du parc bâti genevois**.



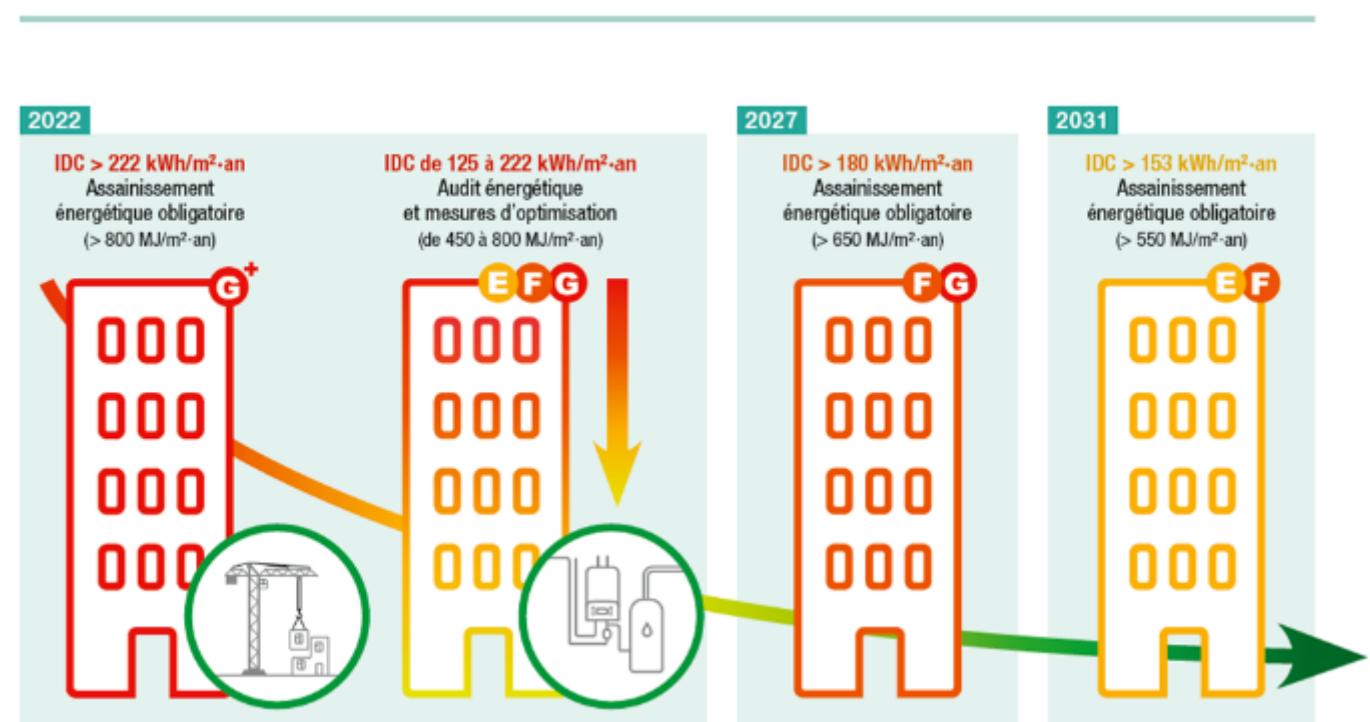
CORRESPONDANCE ENTRE L'IDC ET LES CLASSES ÉNERGÉTIQUES DE L'ÉTIQUETTE CECB (valeurs indicatives)





# Un accord qui valide le calendrier proposé par le REn

- › Confirmation du **calendrier de mise en œuvre de la réglementation**
  - › Engagement immédiat des bâtiments les plus énergivores dans des mesures d'optimisation et/ou d'assainissement énergétique (hors moins de 5 preneurs).
- › **Abaissement programmé** du seuil IDC imposant une rénovation complète du bâtiment
  - › Volonté d'étaler les projets dans le temps pour permettre aux entreprises genevoises d'absorber la charge de travail.





# Des moyens exceptionnels débloqués pour soutenir les propriétaires

- › Une enveloppe de **500 millions CHF** mobilisée pour la rénovation
  - › 70% de l'enveloppe réservés pour les propriétaires immobiliers privés (a minima).
  - › 30% attribués aux communes et aux Etablissements publics autonomes (EPA).
- › **Augmentation des subventions** par rapport au barème actuel
  - › **Doubler le montant des subventions** concernant la rénovation énergétique (en francs par m<sup>2</sup>).
  - › Soutenir financièrement **davantage de projets** relatifs à l'efficience énergétique.





## Un accord qui prend en compte tous les acteurs concernés

- › Enveloppe de 50 millions de francs pour des **prêts ou du cautionnement**
  - › Offrir aux propriétaires individuels des solutions de financement pour répondre aux exigences.
  - › Dispositif dédié aux personnes physiques n'ayant plus accès à l'hypothèque.
- › Un accord qui bénéficie également aux **locataires**
  - › Pas de répercussion du **coût des rénovations sur les loyers**.
  - › Amélioration de la **qualité de vie** et réduction des factures énergétiques.





## Le fruit d'un travail de concertation qui se poursuit avec les acteurs concernés

- › Consultation très large avec les milieux pour la formalisation des **exigences du REn**.
- › Echanges constructifs en vue de la **mise en œuvre** de l'accord du 5 février 2024.
- › Concertation active pour définir le barème de **subventions** et préciser les modalités de mise en œuvre des **obligations du REn**.





## Une nouveauté importante pour planifier les travaux et les mesures d'optimisation

- › Possibilité d'atteindre le même niveau de subventionnement qu'un standard énergétique (HPE, THPE, Minergie) en combinant des mesures ponctuelles.
- › Projet à formaliser avec l'OCEN pour proposer un planning d'interventions étalées dans le temps.
- › Avantages
  - › Possibilité de bénéficier d'un bonus de subventions lié au standard atteint.
  - › Attestation HPE-THPE permettant de bénéficier des incitations fiscales.





# Procédures à suivre pour le nouveau barème de subventions

## › Conditions d'obtention des subventions

- › Travaux faisant l'objet de la subvention non débutés
- › Conditions de subventionnement respectées

## › Demander une révision de votre subvention

- › Déposer une nouvelle demande de subvention sur la plateforme du Programme Bâtiments.
- › Faire référence à la décision de subvention initiale.

**En cas de projet avec baisse prévisible des charges (BPC), déposer une demande complémentaire à l'OAC pour retirer la BPC.**





## Une triple ambition pour le canton : optimiser, rénover et passer au renouvelable

- › Promouvoir **l'efficience énergétique** de tous les bâtiments et optimiser leurs installations techniques.
- › Accroître le rythme et la qualité des opérations de **rénovation énergétique**.
- › Déployer les **solutions renouvelables** pour sortir du chauffage fossile.
- › En parallèle, un travail de fond sur **l'évolution des comportements** et les habitudes de consommation.





# Mon entreprise fait des économies d'énergie

Baisser sa consommation de 10 à 20% sans investissement important en quelques exemples

## › Éclairage

- › 12 % de l'électricité totale sert à l'éclairage. Une consommation réduite de moitié en passant au LED.
- › Réglez la luminosité et l'extinction de façon optimale selon vos besoins.

## › Chauffage

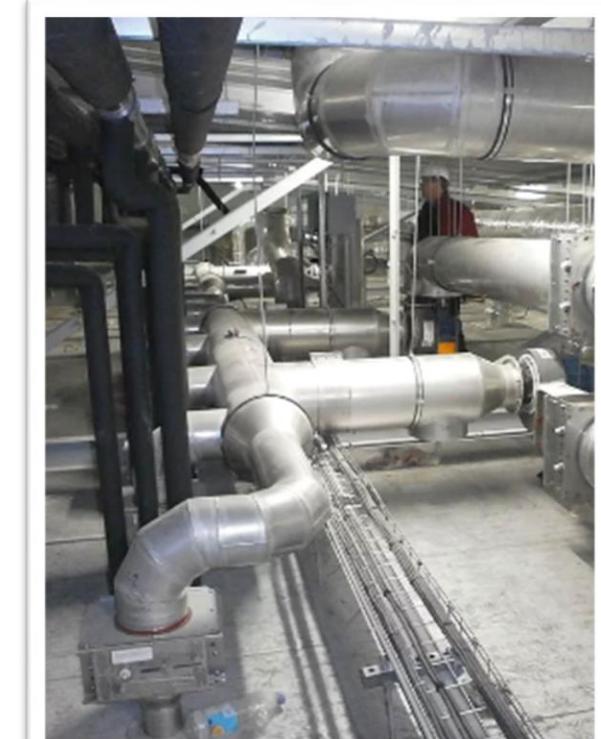
- › Baissez la température de départ du chauffage la nuit et les week-ends.
- › Ajustez la courbe de chauffe à 20°C pour les bureaux (~8% par °C).

## › Eau chaude sanitaire

- › Optimisez la circulation en stoppant la nuit et les week-ends
- › Questionnez le besoin d'ECS en l'arrêtant totalement (cf. État de Genève)

## › Ventilation

- › Coupez la ventilation pendant la nuit et les week-ends
- › Réduisez progressivement le débit d'air sans affecter la qualité de l'air.
- › Informez le personnel sur la régulation de la ventilation.





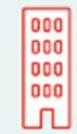
## Pour les propriétaires d'immeubles, des démarches de parc ou par bâtiment

- Une réponse aux besoins de simplicité et de clarification des propriétaires souhaitant s'engager dans une **démarche de parc immobilier**.
- Un parcours balisé pour répondre aux exigences **bâtiment par bâtiment**.
- Des processus développés dans le cadre de GÉnergie, en collaboration avec les **équipes SIG-éco21**.

**PROCESSUS SIMPLIFIÉ D'ACCOMPAGNEMENT VIA LA PLATE-FORME GENÉRÉGIE IMMO**

Deux démarches distinctes sont proposées aux propriétaires pour engager la transition énergétique de leurs biens immobiliers, soit sous la forme d'une démarche de parc, soit au travers d'une approche individuelle bâtiment par bâtiment.

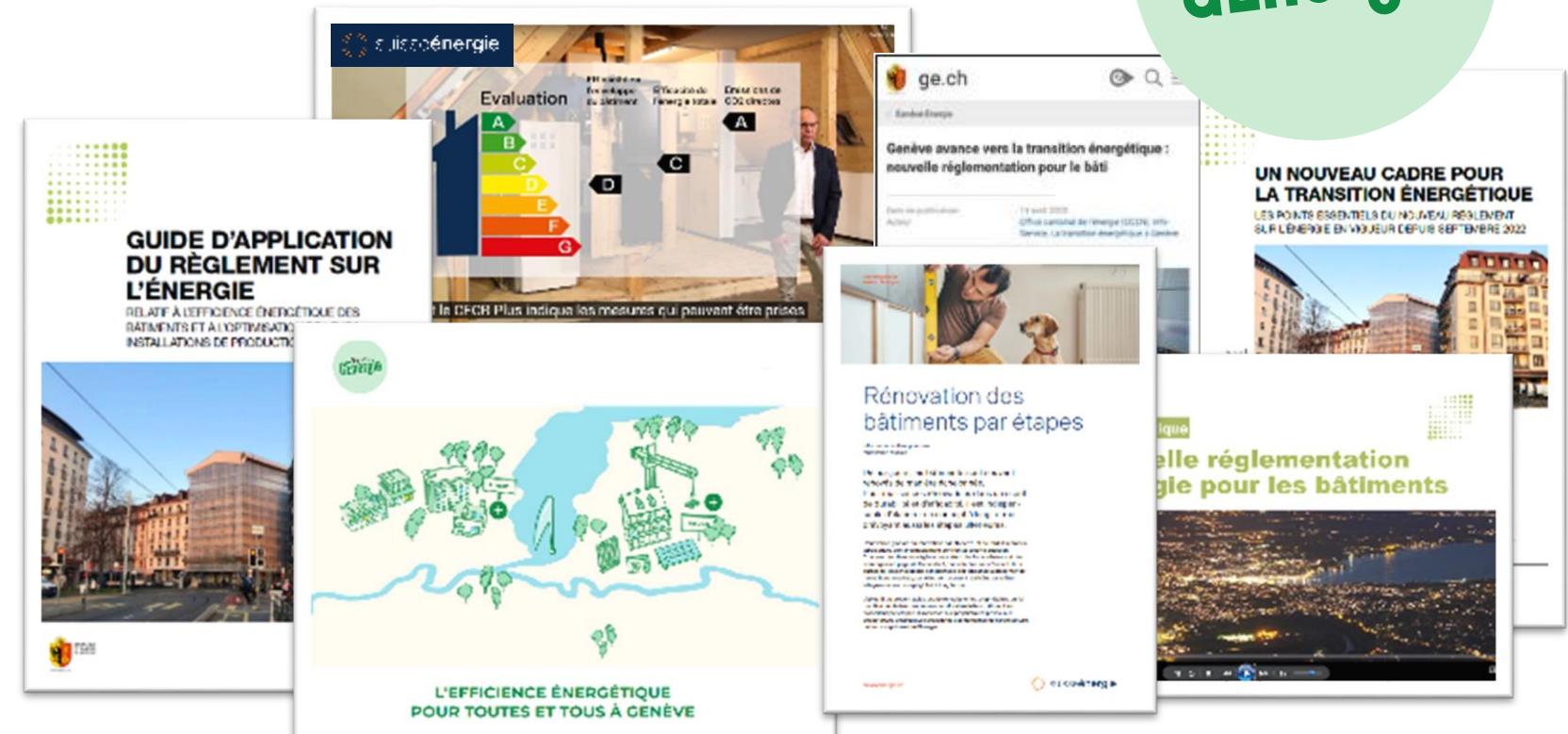
 Accompagnement des propriétaires de parc immobilier avec un partenariat

 Accompagnement des propriétaires sans convention de partenariat (approche individuelle)



## De nombreuses ressources pour s'informer et faire les bons choix

- › Guide d'application du règlement sur l'énergie
- › Capsules vidéo pédagogiques
- › Portail internet GEnergie
- › Sites web de l'OCEN et de SuisseEnergie



Une action  
GEnergie



## Sortir du fossile : priorité aux énergies renouvelables

- › Au changement de chaudière, obligation d'installer en priorité des solutions alimentées à **100% en énergies renouvelables**.
- › Exception : impossibilité **technique** ou disproportion **économique** avérée = possibilité de recours partiel au fossile.
  - › mais intégration d'au minimum **30% de renouvelable**,
  - › ou bâtiment doit être **correctement isolé** (CECB classe D),
  - › impossibilité technique ou disproportion économique doit être **démontrée par les propriétaires**.





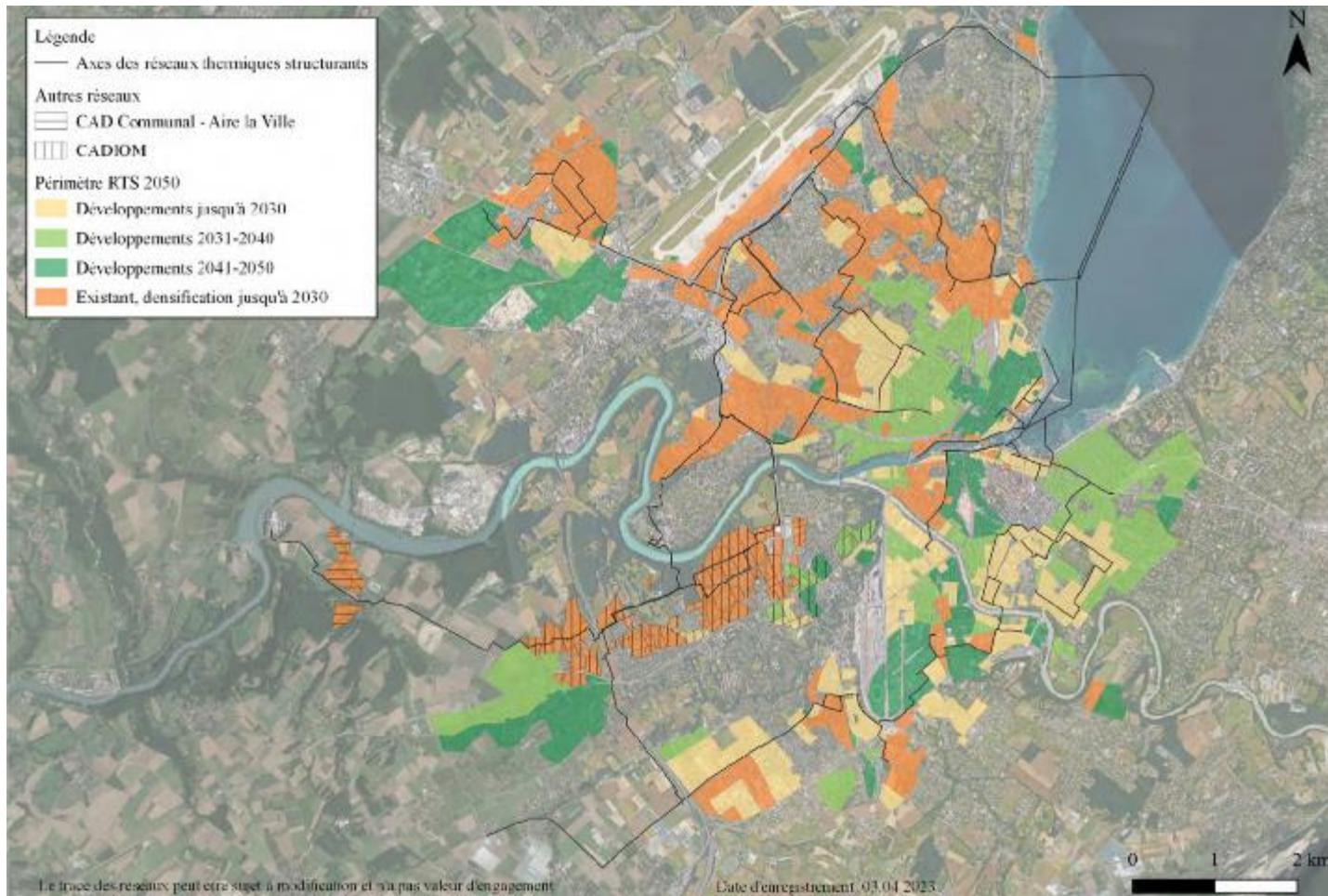
## Solutions : une panoplie de technologies « vertes »

- › Raccordement aux **réseaux thermiques structurants** : en 2030, 250 km de réseaux déployés par les SIG, alimentés à 80 % en renouvelable (cf. votation 13 février).
- › Raccordement à des **réseaux thermiques non-structurants** (réseaux de quartier, de village...) alimentés a minima à 50 % en renouvelable (et à 80 % en 2030).
- › Pour tous les autres bâtiments, **solutions d'alimentation thermique décentralisées** (pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, chauffage au bois, etc.).





# Périmètre de déploiement des RTS (cible 2050)



- › **Zones de déploiement des RTS** définies selon différents horizons temporels (2030, 2040, 2050) dans le PDER.
- › Bâtiments situés dans ces zones de déploiement auront la garantie de pouvoir disposer d'une **solution d'alimentation thermique 100% renouvelable**.



# Un guichet d'information pour poser vos questions et préparer vos projets

- Une accessibilité améliorée grâce à un nouveau système de **prise de rendez-vous en ligne**.
- Des **rendez-vous téléphoniques** pour les questions les plus courantes.
- Des **rendez-vous dans les locaux de l'OCEN** pour discuter des projets d'importance.

Nouveau service disponible dès l'automne 2024

Rendez-vous téléphonique pour des questions courantes

Rendez-vous au guichet pour un projet d'importance

Sélection de la date et créneau horaire du rendez-vous

Date :   
Créneau horaire :



# Le Programme Bâtiments<sup>©</sup> en ligne

Programme Bâtiments  
Canton Genève

Aide / Contact    Langue

Bienvenue sur le portail web des subventions du canton de Genève

Programme de subventions 2024.  
Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et en fonction de la disponibilité.  
Nous vous rappelons que les travaux en lien avec la demande de subvention

Informations sur les aides financières du canton de Genève

Avez vous un compte d'utilisateur?

CONNEXION

Le Programme Bâtiments

Programme Bâtiments  
Canton Genève

Vue d'ensemble

Mon profil

Votre demande GE-aa8bcd50

Votre demande a été saisie électroniquement. Vous devez désormais ajouter tous les documents qui n'ont pas été ajoutés en ligne sur la plateforme. L'envoi doit être effectué au plus tard à l'heure de la validation du formulaire. Vous ne pouvez plus modifier votre demande en ligne.

Si vous souhaitez apporter des corrections, veuillez les inscrire dans la section "Remarques".

Veuillez noter que votre demande ne sera traitée qu'à partir du moment où toutes les demandes de traitement.

IMPRIMER LE FORMULAIRE

Documents à fournir

Données spécifiques de la mesure

\* Puissance nominale de l'installation en kWth

12

\* Surface de référence énergétique en m2 avant la rénovation

200

\* Surface de référence énergétique en m2 après la rénovation

200

Measure	Organisme de financement	Action
Certificats énergétiques des bâtiments avec rapport de conseil (CECB Plus)	Canton Genève	
Certificats énergétiques des bâtiments avec rapport de conseil (CECB Plus)	Canton Genève	
Pompe à chaleur air/eau	Canton Genève	
Réduction des besoins de chaleur et des besoins en énergie pour le chauffage	Canton Genève	
Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre	Canton Genève	

< RETOUR

SUIVANT >

08.10.2024 • 20



# SInergie : vers une dématérialisation des processus

The screenshot displays three interconnected web pages from the Sinergie platform:

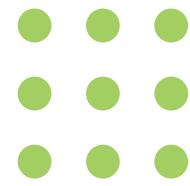
- Mon espace e-démarches**: This page shows a login form for "Identifiant ou e-mail" and "Mot de passe", with a "Se connecter" button. It also features a sidebar with icons for search, notifications, user profile, and account management.
- Déposer une demande de subvention**: This page allows users to choose a measure corresponding to documentation or media contributions. It includes sections for "Documentation et contributions médiatiques" (radio buttons for MI-01 and MI-02) and "Expositions et manifestations".
- Déposer une demande d'installation**: This page allows users to select the type of request. It includes sections for "Chauffage de tentes, serres et halles gonflables" (radio buttons for Chauffer des tentes and Chauffer des serres et des halles gonflables), "Chauffage endroit ouvert" (radio button for Chauffer une terrasse), and "Rafraîchissement" (checkboxes for Climatiser pour des raisons de procédé, Climatiser pour des raisons de confort, Raccorder à une climatisation existante, and Raccorder à un réseau de froid).



# Une refonte des pages web sur la thématique Energie

- Une **simplification** de la structure des pages « Démarches » relatives à l'énergie du site [www.ge.ch](http://www.ge.ch)
- Avant : **19 entrées** dans le menu Energie
- Bientôt : **passage à 8 entrées avec des informations adaptées selon le public cible** (propriétaires d'immeubles, propriétaires de villas, professionnels, communes, administrés, etc.)

The screenshot shows the ge.ch website's search interface. The search bar contains the word "Energie". Below it, there are filters for "Thème" (set to "Territoire et environnement") and "Sous-thème" (set to "Energie"). The search results page displays 18 results under the heading "Territoire et environnement". The results are categorized by theme: "Energie" (with sub-options like "Optimiser la consommation de chaleur d'un bâtiment", "Obtenir un certificat de haute performance énergétique (HPE)", and "Dossier énergétique - rénovation de l'enveloppe thermique"), "Energie - Procédures d'autorisation", "Augmenter les énergies renouvelables", "Baisser la consommation énergétique", "Energie - Aides financières", "Energie - Contrôle de conformité", "Energie - Formations", "Energie – Guichet", and "Energie – Planification à l'échelle du territoire - Communes".



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Genève s'engage, maintenant.